

RETRAITES :

Avec la réforme Macron, l'égalité c'est tous perdants !

Depuis 1993, ce ne sont pas moins de **4 réformes de retraite** que nous ont été imposées, sous prétexte de déficit, par les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays. Aujourd'hui il n'y a plus de déficit et **Macron** tente de justifier une **5ème réforme** par « un souci de justice et de simplification ». Il a nommé Delevoye, haut-commissaire aux retraites, pour faire passer l'ensemble des régimes de retraite existant à un « système universel par points ». **Les différentes réformes sous prétexte d'égalité ont toutes contribuées à baisser le niveau des pensions, un coup le public, un coup le privé.**

Mais la mise en place d'un « système de retraites universel par points », ne serait ni juste ni simple, elle rendrait impossible de savoir à quel âge on pourrait partir, combien on toucherait et comment la pension évoluerait.


En fait l'expérience des retraites par points des régimes complémentaires du privé (ARRCO et AGIRC) montre que l'âge de départ est repoussé

aujourd'hui à 63 ans, demain à 67 ans et que depuis 1993 les pensions ont perdu 37 % par rapport au salaire moyen.

Avec le système actuel, dans les « régimes de base », les prestations sont connues à l'avance, on connaît l'âge auquel on peut partir et on sait combien on va toucher selon un calcul effectué sur les 25 meilleures années de carrière ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.


Avec le « système de retraites universel par points » souhaité par Macron, seules les cotisations seraient connues, la pension serait calculée suivant les points accumulés tout au long de la carrière, tant pis si l'on a eu des périodes de chômage, de maternité ou de maladie. Et c'est le gouvernement qui déciderait de la valeur du point de retraite. Avec ce système, la perte de revenus des retraités atteindrait **30 % en moyenne.**

Quelques exemples :



Une ouvrière de l'automobile avec quarante-trois années de carrière, dont les huit dernières en invalidité, et ayant perçu un salaire mensuel moyen de 1 880 euros, passerait de 1 163 euros de pension aujourd'hui à 923 euros.

Un cadre ayant effectué une carrière entrecoupée de chômage et payé en moyenne 2308 € par mois, pourrait prétendre à 1471 € plus une retraite complémentaire (jusqu'à +40%) dans le système actuel, contre seulement 1348 € tout compris dans le futur régime universel.



Un employé de la fonction publique catégorie C. Les primes sont en moyenne de 20% de la rémunération indiciaire. Pension du régime des fonctionnaires uniquement 1662 €. Pension du régime par point Macron uniquement, primes comprises : 1312 €

Une institutrice partant à la retraite à 63 ans au bout de trente-neuf ans de service. Avec une décote de 20 %, sa pension serait à présent de 1 900 euros, contre seulement 1 622 euros pour un départ au même âge dans le système à points.

La baisse prévisible des pensions pousserait nombre de salariés à reporter le moment de leur départ en retraite. Donc à faire concurrence aux plus jeunes sur le marché du travail.

Elle pousserait les plus aisés à souscrire une retraite supplémentaire, par capitalisation, dont les frais de gestion sont très élevés et dont le niveau dépendra des cours de la bourse soumis à la spéculation avec des gros risques d'effondrement comme le montrent les exemples de la Suède et de la crise financière de 2008.

La CGT réaffirme donc son opposition à cette réforme. Elle entend porter ses revendications avec l'objectif de **défendre et améliorer le système de retraite par annuités, par répartition** et, avec lui, l'ensemble de notre système de protection sociale assis sur les cotisations sociales.

Avec la CGT, l'égalité c'est tous gagnants !

- Pour la CGT, les richesses produites par le travail doivent profiter aux travailleurs, actifs ou retraités, pas aux actionnaires.
- Pour la CGT, la retraite est le droit à une nouvelle étape de la vie qui « doit être autre chose qu'une charge et un calvaire » (Ambroise CROIZAT).
- Pour la CGT, la retraite doit être financée par les cotisations qui constituent un salaire socialisé assurant la solidarité entre les générations.
- Pour la CGT, la gestion des retraites doit revenir aux salariés, dans le cadre de la Sécurité Sociale, pas à l'État.

La CGT revendique :

Un socle commun de prestations garanties pour tous :

- Le droit à la retraite pour tous dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) au minimum au niveau du SMIC et à 75 % du salaire de référence.
- Le montant de la pension calculé sur les 10 meilleures années ou sur les 6 derniers mois.
- Indexer les pensions sur les salaires, pas sur les prix.
- L'égalité entre les hommes et les femmes.
- Le maintien de la pension de réversion pour les veuves et les veufs.
- La prise en compte des années d'études.



100 à 120 milliards pour financer ces droits : c'est possible !

- En développant l'emploi de qualité.
- En augmentant les salaires donc les cotisations.
- En gagnant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- En annulant les baisses et exonérations de cotisations sociales profitant au seul patronat sans contreparties.
- En instaurant un malus pour les entreprises sur les emplois précaires.
- En créant une contribution sociale sur les revenus financiers distribués pour les actionnaires.
- En faisant cotiser sur l'ensemble des rémunérations (intéressement, participation...).
- En relevant modérément les cotisations retraites.

Ensemble, obtenons le retrait du projet Macron/Delevoe et gagnons une réforme juste et solidaire.

**RASSEMBLEMENT
JEUDI 13 JUIN 2019 A 17H30,
PLACE ANATOLE FRANCE A
TOURS**

BULLETIN DE CONTACT

Je souhaite :

Être informé

Adhérer

la cgt

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E mail :

Date de naissance :

Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

A retourner à
Union départementale CGT (Indre-et-Loire)
15, rue de l'Oratoire
37500 SAINT-AVERTIN
Tel. 02 47 36 53 61
E mail : u07@cgt.fr